



CC du Val de Noye (Siren : 248000523)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Ailly-sur-Noye
Arrondissement	Montdidier
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	11/05/2001
Date d'effet	11/05/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Claude LECLABART

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	1, rue du Docteur Binant
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80250 AILLY-SUR-NOYE
Téléphone	
Fax	
Courriel	comdecom@valdenoye.com
Site internet	www.cc.valdenoye.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 869
Densité moyenne	45,79

Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Ailly-sur-Noye (218000099)	2 914
80	Aubvillers (218000354)	144
80	Chaussoy-Epagny (218001808)	591
80	Chirmont (218001857)	123
80	Cottenchy (218002053)	745
80	Coullemelle (218002061)	340
80	Dommartin (218002384)	346
80	Esclainvillers (218002715)	162
80	Flers-sur-Noye (218003028)	498
80	Folleville (218003085)	151
80	Fouencamps (218003234)	232
80	Fransures (218003358)	149
80	Grivesnes (218003747)	380
80	Guyencourt-sur-Noye (218003853)	160
80	Hallivillers (218003895)	147
80	Jumel (218004323)	502
80	La Faloise (218002863)	213
80	Lawarde-Mauger-l'Hortoy (218004471)	183
80	Louvrechy (218004695)	206
80	Mailly-Raineval (218004745)	272
80	Quiry-le-Sec (218006187)	336
80	Rogy (218006351)	141
80	Rouvrel (218006419)	289
80	Sauvillers-Mongival (218006849)	183
80	Sourdon (218006930)	289
80	Thory (218007102)	173

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
<i>Elaboration d'un schéma directeur éolien - La communauté de communes assure la gestion du schéma de développement éolien et la mise en place d'une ou plusieurs zones de développement éolien à l'échelle de son territoire en concertation avec les communes intéressées.</i>

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

Gestion d'un service public d'assainissement non collectif

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Collecte, élimination, traitement et valorisation des déchets ménagers, déchets verts et encombrants. - Gestion du service de collectes sélectives des emballages ménagers par apport volontaire ; étude et mise en place du service équivalent en porte à porte.

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Collecte, élimination, traitement et valorisation des déchets ménagers, déchets verts et encombrants. - Gestion des déchetteries, mini-déchetteries et points d'apport volontaire existants et à venir. - études, réalisations et gestions d'équipements dans le cadre d'une coopération avec d'autres structures.

- Autres actions environnementales

- Actions de communication, de sensibilisation à l'environnement à destination de la population et des scolaires visant à améliorer les performances de la gestion des déchets. Environnement : - Entretien : Des chemins de randonnée pédestre · dits de petite randonnée (PR) : Le Petit Val Saint-Nicolas, La Vallée Grand-Mère, Autour de Courcelles, La Chaussée, Le Visigneux, Saint Aubin, Autour d'Ainval, Le Langueron, Les Longues Avoines, Saint Ulphe, Les Belles Vues, Bois du Roi, Circuits du Cambos, Circuits de l'Estoc. · dits de grande randonnée (GR) : Numéros 123 - 124 Des chemins de randonnée VTT labellisés Fédération Française de Cyclisme : Circuit noir, rouge, bleu et vert. - Participation financière en lieu et place des communes à des organismes chargés de résoudre les problèmes de ruissellement des eaux et d'érosions des sols. - Réalisation d'opérations de reboisement et de plantations sur les parcelles identifiées dans l'inventaire annexé aux présents statuts.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Gestion d'un service d'aides aux personnes âgées et / ou handicapées regroupant toutes les actions en faveur du maintien à domicile (service prestataire, service mandataire, télé-alarme) ;

- Action sociale

- Gestion d'un Relais Assistantes Maternelles ; - Gestion du logement d'urgence sis à Ailly sur Noye ; - Etude, réalisation et gestion des futures structures multi-accueil publiques (crèche, halte-garderie) pour les enfants de moins de quatre ans. Dans le cadre de cette action, la C.C. du Val de Noye signera un contrat petite enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme ; - Participation aux actions d'insertion par l'économie et autres structures à vocations sociales et économiques.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Sont déclarés d'intérêt communautaire : - La création, l'aménagement et la gestion de nouvelles zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales et tertiaires dont l'intérêt communautaire est défini comme suit : Terrains listés sur les documents d'urbanisme des communes (Plan Occupation Sol, Plan Local Urbanisme, carte communale) en terrain industriel et Narf, d'une superficie supérieure ou égale à 6 ha. Une Taxe Professionnelle de Zone sera appliquée à l'ensemble de ces mêmes nouvelles zones ou tout autre mesure venant s'y substituer.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- L'étude, la création et la gestion d'ateliers relais sur les zones d'activités d'intérêt communautaire ; - L'acquisition et la réhabilitation des friches industrielles d'une superficie supérieure à 0,5 ha ;

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Etude, réalisation et gestion des futurs équipements culturels et sportifs dont l'intérêt communautaire sera défini à partir des critères repris ci-dessous : usage diversifié (publics scolaires, adolescents, adultes) et, équipement structurant et pertinent à l'échelle du territoire et, équipement permettant la pratique des activités sportives ou culturelles à l'exception des terrains de boules et des équipements non homologués.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
- Etablissements scolaires <i>Pour les écoles publiques :</i> - Prise en charge de l'animation sportive, musicale et artistique en milieu scolaire. - En dehors du ramassage scolaire assuré par le Conseil Général de la Somme, la Communauté de Communes du Val de Noye prendra en charge financièrement dans le cadre des activités scolaires : - les frais de transport et d'entrée piscine. - Prise en charge des fournitures scolaires des élèves du 1er degré et pour les intervenants du réseau d'aides (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté). - Mise à disposition d'équipements informatiques dans les écoles et prise en charge de la maintenance.
- Activités sportives - Organisation de l'activité « Tickets Sports » et aide financière au fonctionnement des associations qui participent à cette activité ou tous autres dispositifs venant s'y substituer. - Mise à disposition des associations d'un animateur sportif et des équipements sportifs communautaires.
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale tels que prévus par les articles L.122-3 et suivants du code de l'urbanisme et par toute autre mesure venant à s'y substituer.</i>
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières <i>Acquisition et constitution de réserves foncières dans le cadre de ses compétences. La nature du projet nécessitant la constitution et / ou l'acquisition de ces réserves sera au préalable précisée ;</i>
- Transport scolaire - les frais afférents à un ramassage complémentaire d'au moins cinq élèves résidant dans des quartiers et hameaux de plus de dix habitations.
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE</i> La Communauté de Communes est compétente sur toutes les voies communales de son périmètre (hors chemins ruraux) pour : - L'aménagement, l'entretien et la création de voies nouvelles. - La mise en place d'un plan de viabilité hivernale sur les voies communautaires afin d'assurer la surveillance et le traitement du réseau de jour comme de nuit.
- Signalisation - Dans l'emprise de la voirie communautaire, l'étude et la réalisation de la signalisation directionnelle. Prise en charge financière de la signalisation de police. - La mise en place et la gestion d'une signalisation destinée à prévenir des dégradations des voies communautaires en période de dégel.
Développement touristique
- Tourisme <i>Développement touristique :</i> - Aide directe à l'office de tourisme communautaire du Val de Noye dans le cadre d'un contrat d'objectifs pluriannuel avec élaboration du budget afin de définir les modalités de fonctionnement et d'actions de celui-ci. - Développement de l'attractivité touristique par l'étude, l'aménagement et la création d'infrastructures dont l'intérêt communautaire répondra aux critères suivants : - usage diversifié (adolescent, adulte) - équipement structurant et pertinent à l'échelle du territoire.
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat en application de l'article L 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation</i>
- Politique du logement non social

- Prise à bail de logements en cas de besoin pour satisfaire à la demande d'hébergement de la gendarmerie.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

- Mise en œuvre de tout dispositif tendant à favoriser l'utilisation de l'informatique et des Techniques Information Communication en communes. - Mise en œuvre d'études et d'actions tendant à favoriser le développement de l'internet sur le territoire.

- Autres

Suivi et actualisation du Plan Local de Développement - Elaboration d'une charte paysagère ; - Mise en place d'une signalétique verticale directionnelle en faveur de l'activité artisanale, commerciale, industrielle et tertiaire, sur les chemins de randonnée d'intérêt communautaire, ainsi que sur les espaces économiques et biens publics (mairie, école, église) ; - Adhésion à un syndicat mixte et aux structures de développement par délibération du Conseil Communautaire. - Paiement en lieu et place des communes des frais liés à la capture des animaux errants et à l'enlèvement des animaux morts sur les voies publiques du territoire communautaire ; la délivrance de l'ordre de service restant du ressort communal.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	597 532
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM ouvert	346 810
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	648 337

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)